

**Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de CLARIANT
Plate-forme de TROSLY BREUIL – 4 décembre 2012 –**

Participants :

DREAL :

Christophe EMIEL, service de prévention des risques industriels
Pascal LEMOINE, service de prévention des risques industriels
Patricia PERRETTE, unité territoriale de l'Oise

DDT 60 :

Dominique de PAOLI, SAT COMPIEGNE
Carine RUDELLE, responsable du bureau risque, paysages et éolien, SAUE
Isabelle MODESTE, chargée d'études, bureau risque, paysages et éolien, SAUE

Mairies :

Paule SESBOUE, maire adjointe de Guise La Motte
Jean-Claude FAROUX, maire adjoint de Berneuil sur Aisne
Claude MENDEZ, maire de Trosly Breuil
Catherine VENDEWINKELE, conseillère municipale de Berneuil sur Aisne

Entreprises :

Christophe ALMARIC, directeur du site CLARIANT
Patrick OPPE, responsable environnement, sécurité et hygiène industrielle, CLARIANT
Emmanuel VIGUIER, AZEM
Charles-Philippe SANDRAS, PQ France

Salariés :

Bruno QUADGEBEUR, CLARIANT

Services de Sécurité :

Capitaine Jean-Patrick VINCENT

Riverains :

Francisco GUADIX, INTERMARCHÉ

Préfecture :

Hubert VERNET, sous-Préfet de COMPIEGNE
Alain SOLONEL, sous-préfecture de COMPIEGNE

Association :

Jean Philippe PINEAU, ROSO

PREAMBULE

M. ALMARIC, nouveau directeur du site depuis le 1^{er} septembre 2012 se présente.

1) ACTUALITE REGLEMENTAIRE DES CSS

Madame PERRETTE souhaite la bienvenue aux participants. Elle présente le premier sujet concernant la création des CSS.

Elle informe les membres que suite à un décret du 7 février 2012 et une circulaire d'application du 15 novembre 2012, les commissions de suivi de site (CSS) vont se substituer aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) sur les déchets et aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) sur les sites SEVESO seuil haut.

Ces dispositions s'appliquent aux CSS créées après le 9 février 2012. Pour les CLIC et CLIS existantes, les textes prévoient leur maintien en fonctionnement jusqu'au prochain renouvellement.

Les missions des CSS restent globalement les mêmes que celles des anciennes commissions.

En ce qui concerne le site CLARIANT, une nouvelle CSS devra être créée au plus tard le 16 septembre 2013 ou avant si des modifications interviennent et qui justifieraient sa révision anticipée.

2) PRESENTATION DU BILAN ANNUEL DE LA SOCIETE CLARIANT

Monsieur ALMARIC évoque le recul de l'activité du site en 2012.

Il ne prévoit pas d'amélioration notable de l'activité en 2013.

Toutefois il précise que les effectifs resteront stables mais qu'aucune embauche ne devrait intervenir.

Il indique ensuite que la société CLARIANT a mis en vente son site de TROSLY BREUIL.

Le processus est déjà bien avancé pour un atelier (DPA/PAT).

Une décision devrait intervenir pour la totalité du site en 2013.

L'activité du site n'est pas remise en cause. C'est la stratégie du groupe qui est modifiée.

Monsieur OPPE prend ensuite la parole pour présenter le bilan annuel.

Il évoque le bilan du système de gestion de la sécurité avec notamment des renouvellements des certifications ISO 14001 et OHSAS 18001.

Il évoque les inspections DREAL, ainsi que les exercices de sécurité réalisés sur le site.

C'est ainsi qu'un exercice PPI a eu lieu le 2 octobre 2012. 239 personnes ont été impliquées dans le déroulement de cet exercice dont le scénario concernait la rupture partielle d'une canalisation SO₂.

L'exercice s'est bien passé et a permis de dégager quelques axes d'amélioration.

Enfin, il conclut en précisant que 1,4 millions d'euros ont été consacrés à l'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement sur le site en 2012.

3) BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Madame PERRETTE présente l'action de l'inspection des installations classées en 2012. 5 inspections ont été réalisées sur la plateforme de TROSLY BREUIL ;

- 3 sur le site CLARIANT SFC
- 1 sur le site PQ France
- 1 sur le site AZEM.

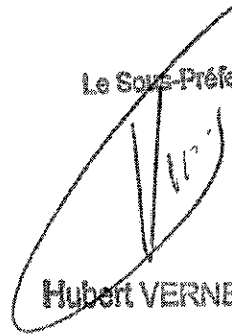
Des écarts mineurs ont été relevés qui ont fait l'objet d'un courrier de suite à l'exploitant.

Madame PERRETTE indique que l'analyse de l'ensemble des études de danger du site CLARIANT SFC est maintenant terminée.

C'est ainsi que 11 études de danger ont été validées en 2012. Cela a permis la caractérisation des aléas du PPRT. La carte des aléas sera présentée au cours de la réunion POA.

Elle précise qu'un APC prescrivant les MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) sera prochainement élaboré au cours du premier trimestre 2013.
Suite à une question de **Monsieur PINEAU**, **Madame PERRETTE** indique que l'AP du 22 février 2012 actant les MMR des 5 ateliers principaux est disponible sur le site INTERNET de la Préfecture.

Comme il n'y a pas d'autres questions, *la réunion du CLIC est close.*

Le Sous-Préfet

Hubert VERNET